L'imam Mamadou Oumar Kébé ne veut pas entendre parler de planning familial. Pourtant, ce résident du village de Téguéré Yéné, à 11 km de Matam, est pour le recours à l'espacement des naissances, quand il s'agit de sauver la vie de la mère et de l'enfant.

« Si les grossesses sont rapprochées, la maman ne peut pas être en bonne santé. Donc, le fait de rester pendant deux ans, par exemple, avant de concevoir un autre bébé améliore sa santé ainsi que celle de son enfant », justifie-t-il.

Imam Kébé confie que si cela n'était pas conforme à la charia (loi islamique), il ne jugerait pas utile de prendre part à un séminaire de 3 jours centré sur la santé de la mère, la nutrition, entre autres thèmes abordés, et de venir ensuite partager les résultats avec des fidèles. Selon lui, « la santé est primordiale ».

L'imam Mamadou Oumar Kébé tenait ces propos lors d'une caravane de mobilisation sociale et d'offre de produits contraceptifs organisée dans la région de Matam, la mi-novembre, par l'Ong Marie Stopes international (Msi), en partenariat avec l'Unfpa (Fonds des Nations unies pour la population).

Toutefois, précise-t-il, « la charia est contre toute idée de prendre des médicaments pour espacer les naissances ». Car, explique l'imam Kébé, « cela peut encourager les femmes dont les maris sont absents de la localité à commettre l'adultère en usant de produits contraceptifs ». Mais, il reste convaincu qu'en cas de menace sur la santé de la mère et de l'enfant, la religion n'est pas contre l'espacement des naissances par le biais de l'allaitement maternel.

Faible adhésion

Cette conception de la planification familiale justifie, de l'avis d'Amadou Mamadou Kane, superviseur des soins de santé primaires du district sanitaire de Thilogne, la faible adhésion des populations de la région de Matam (Nord-Est du Sénégal) à la contraception.

Selon lui, deux raisons fondamentales expliquent le faible taux de prévalence contraceptive estimé à seulement 3 % dans la région de Matam, d'après l'Enquête démographique et de santé (Eds5, 2010). Il s'agit de la religion et de l'ignorance des populations, cite M. Kane, rencontré au Poste de santé d'Agnam Civol, à 70 km de Matam.

« La planification familiale est tout simplement assimilée à la limitation des naissances. Elle est aussi liée à l'ignorance des populations, surtout des maris, car nous sommes dans un environnement où la femme n'a pas de pouvoir de décision », commente le superviseur des soins de santé primaires du district sanitaire de Thilogne.

Il souligne que même si les femmes comprennent et expriment le souhait d'espacer la naissance de leurs enfants, elles ne peuvent pas, parce qu'elles ne décident de rien.

« Nous sommes dans une zone fortement islamisée, avec de grandes familles religieuses », renchérit-il. Poursuivant, Amadou Mamadou Kane fait savoir que « la réticence des maris est importante, parce qu'ils détiennent le pouvoir de décision. S'ils donnaient leur accord, on aurait même pas eu besoin de sensibiliser les religieux ».

Cependant, rétorque Abdoulaye Ndiaye, un habitant rencontré au poste de santé d'Agnam Civol, à une cinquantaine de kilomètres de Ourossogui, « seules les femmes sont convoquées dans les structures sanitaires. Donc, il ne s'agit nullement d'une question de rejet de la planification familiale de la part des hommes ».

Il regrette ainsi que les femmes, qui fréquentent le plus les structures de soins, n'informent pas leurs époux. « Elles n'ont pas l'habitude de discuter avec leurs maris à qui elles ne présentent que les ordonnances ou les bulletins d'analyses, surtout ceux concernant les échographies », relève M. Ndiaye.

La santé des femmes négligée

A son avis, cette situation pousse, d'une manière générale, les hommes du Fouta à ne pas s'intéresser à la santé. « Ils ont tendance à négliger la santé, surtout celle des femmes », tranche-t-il, informant que ce sont généralement les femmes qui se débrouillent pour prendre en charge leur santé, ainsi que celle de leurs enfants.

« Dans ce cas, leurs maris n'osent pas leur demander de quoi elles souffrent, a fortiori recourir à la contraception pour espacer les naissances », indique Abdoulaye Ndiaye, qui avoue qu'il n'est pas du tout contre la pratique de la planification familiale.

« Je n'ai jamais refusé que mon épouse utilise des produits contraceptifs pour espacer la naissance de ses enfants. Seulement, nous n'avons jamais évoqué ensemble cette question. Mais, je promets de l'amener cet après-midi pour qu'elle rencontre les sages-femmes », argumente-t-il.

Chose promise, chose due. Mme Ndiaye se pointe au poste de santé d'Agnam Civol après avoir préparé le déjeuner. Sur place, un prestataire lui conseille une méthode contraceptive. Après quelques moments d'hésitation, elle accepte, sourire aux lèvres.

Par Maïmouna GUEYE, Source: http://fr.allafrica.com/stories/201212061265.html?viewall=1